

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 23/02/2026

Présents : M. Bertrand LIVET, M. François BRIVES, M. Bruno SOUQUE, Mme Marie Hélène SAUVADET, M. Gérard VERNET, Mme Béatrice GILLARD, M. Gabriel CHANAL, Mme Cécile BOSSE, M. David VILLETTELE, M. Frédéric BLIN.

Absent : M. Michaël FONTANET

Mme Cécile BOSSE a été élue secrétaire.

Ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'ouverture d'un poste saisonnier « Patrimoine ».

## **1/ Biens sans maître**

Les parcelles E237 et E288 situées dans le bourg d'Usson ont été identifiées comme « Bien sans maître » lors de la CCID du 16/02/2026.

**Vu le Code général de la propriété des personnes publiques**, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

**Vu le Code Civil**, et notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et aux conditions d'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que, d'après la matrice cadastrale, les parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface	Nature cadastrale
E	0237	Le Bourg	00ha 21a 60ca	Nt
E	0288	Le Bourg	00ha 29a 00ca	Nt

ont pour propriétaires respectifs monsieur GARDETTE Jean né le 29 janvier 1877 et décédé le 28 septembre 1914 et VIGNAL François né le 2 aout 1839 dont l'acte de naissance ne mentionne aucune date de décès à ce jour, soit depuis plus de 30 ans.

Après recherche auprès de l'Etat Civil, il a pu être obtenu un extrait d'acte de naissance pour chacun des deux propriétaires des parcelles.

Après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière la confirmation qu'aucun autre propriétaire n'est connu sur ces deux parcelles et qu'aucune succession n'est enregistrée.

Les dits biens reviennent donc de plein droit à la Commune d'USSON à titre gratuit.

La valeur desdits biens énumérés ci-dessus, d'une surface respective de 216m<sup>2</sup> et 290 m<sup>2</sup> et totalisant 506 m<sup>2</sup> est estimée à 101,20 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de finaliser l'acquisition des parcelles E237 et E288 selon la procédure des biens sans maîtres.

## **2/ Motion de soutien à la Poste de Sauxillanges**

Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition de délibération soumise par la mairie de SAUXILLANGES qui peut se résumer ainsi :

*« Lors d'un rendez-vous avec les services de la Poste d'Issoire, ceux-ci ont informé que le centre de distribution de Sauxillanges sera prochainement intégré au projet global d'évolution de l'organisation de la plateforme d'Issoire.*

*À compter du mois de juin 2026, les facteurs qui partent actuellement en tournée de Sauxillanges verront leur site de service modifié et partiront de la plateforme d'Issoire. Selon leurs propos, le niveau de service devrait être le même qu'actuellement : distribution du courrier 6 jours sur 7, prise en charge du courrier déposé dans les boîtes aux lettres de rue, maintien des boites postales.*

*Cette évolution ne concerne pas l'activité du bureau de poste qui devrait rester dans les mêmes conditions.*

*Cependant, le conseil municipal de Sauxillanges note que la nouvelle organisation aura des effets néfastes :*

- Sur l'écologie (les voitures partiraient d'Issoire pour aller dans les endroits éloignés du Livradois)*
- La baisse des effectifs (moins d'œuvre sur place)*
- Sur la qualité de vie des salariés actuels devant effectuer des déplacements plus importants pour leur prise de poste. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Décide de soutenir la démarche de Sauxillanges et demande une mobilisation pour sauver ce service qui devient de moins en moins « public »
- Émet un avis favorable au maintien du centre de tri postal de Sauxillanges au 1<sup>er</sup> juillet 2026

## **3/ Création d'un poste de saisonnier « patrimoine » :**

M. le Maire indique qu'il convient d'ouvrir un poste d'agent d'accueil C1 pour l'ouverture saisonnière de l'église Saint Maurice.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

décide d'ouvrir un poste saisonnier C1 d'agent d'accueil, du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026, à temps partiel de 427 heures réparties sur 6 mois selon planning.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent ou représentés, décide :

- D'ouvrir un poste d'agent d'accueil C1 pour l'ouverture de l'église
- Que celui-ci sera ouvert du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026
- Que le poste est ouvert pour 427 heures réparties sur 6 mois
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012.

#### **4/ Questions diverses**

##### **- CFU 2025**

Pour information il est fait lecture du CFU 2025 qui n'a pu être validé en trésorerie compte tenu d'un dysfonctionnement du logiciel de Hélios, logiciel national de gestion de la trésorerie.

Compte administratif 2025 temporaire :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	222 391,23	426 437,21
<b>DÉPENSES</b>	222 557,39	391 134,50
<b>RÉSULTAT</b>	- 166,16	35 293,71
<b>REPORT 2025</b>	33 812,45	16 429,46
<b>RÉSULTATS CUMULÉS</b>	<b>33 646,29</b>	<b>51 723,17</b>
<b>RAR DÉPENSES</b>		1 677,48
<b>RAR RECETTES</b>		12 417,50

##### **- Tenue du bureau de vote du 15 mars 2026 :**

Président : Bertrand Livet

Vice-Président : Gérard Vernet

8h-10h30 : Michael FONTANET et David VILLETTELLE

10h30-13h : Gaby CHANAL et Marie-Hélène SAUVADET

13h-15h30 : Bruno SOUQUE et François BRIVES

15h30-18h00 : Beatrice GILLARD et Frédéric BLIN

Fin de la séance: 21h